

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 9 juillet 2013 à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, Robert Dupuis, Marilène Charbonneau, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. Le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque, la secrétaire-trésorière adjointe/directrice générale adjointe, Gisèle Lauzon, le directeur des travaux publics, Mario St-Louis, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent, sont également présents ainsi que 6 personnes.

M. le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 9 juillet 2013.

209-07-2013  
Révision de  
l'ordre du jour

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté

en ajoutant les items suivants à varia :

**13.1** Vente camions remisés

**13.2** Page Facebook – loisirs

De plus, que l'item « 8.5 – *Congrès FQM* » soit reporté à une prochaine séance

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.  
ADOPTÉ.

210-07-2013  
Adoption du  
procès-verbal

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Robert Dupuis  
et unanimement résolu que le procès-verbal de la

séance ordinaire du 4 juin 2013, soit adopté.

ADOPTÉ.

211-07-2013  
Adoption  
des comptes

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Robert Pelletier

et unanimement résolu que le secrétaire-trésorier/directeur général soit autorisé à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur une liste portant le numéro de folio 100769-07-2013 et le numéro de la présente résolution pour un total de comptes à payer de 64 187,79 \$ et la liste sélective venant de l'historique des chèques n° 2721 à 2842 et des confirmations internet n° 15716-81606 à 17209-26933 pour un montant de 63 092,08 \$ ainsi qu'une liste de factures rajoutées portant les numéros de chèques 2843 à 2848 et des confirmations internet n° 18515-31241 à 19013-28328 pour un montant payé d'avance de 33 014,71 \$ et des comptes à payer au montant de 15 932,63 \$ et une liste des salaires de 56 662,35 \$.

ADOPTÉ.

Correspondance

Correspondance

- Sous-ministre adjointe au loisir et au sport Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase II
- Cabinet de la première ministre Accusé réception résolution décentralisation des pouvoirs vers les collectivités territoriales
- MAMROT Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics
- Sylvain Pagé, député de Labelle Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal 2013-2014
- Ministre des Affaires municipales Subvention – Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
- Développement économique Canada Demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'amélioration de l'infrastructure communautaire
- Office québécoise de la langue française Prédominance du français dans l'affichage public
- MAMROT Redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles
- Commission municipale Service collectif aux familles N.-D.-du-Laus – révision périodique
- Directeur général des élections du Québec Élections municipale 2013 – Divulgence de certaines contributions électorales

Correspondance (suite)

- Réseau Biblio Rapport annuel 2012-2013
- Le Prisme Contribution financière pour inscription au Camp de jour le Prisme
- Envir'Eau Services-conseil Envir'Eau de retour au service de notre région
- Les Entreprises Bourget Congrès de l'ADMQ du Québec

Information

Information

Monsieur le maire, Stéphane Roy, nous donne information sur les sujets suivants :

- Fermeture pont Lac-des-Sables
- Tour CIBC – Charles Bruno
- Soirée d'information sur la réforme cadastrale les 21 et 22 août prochains
- Épandage calcium chemin du Poisson-Blanc et chemins municipaux
- Hydro-Québec – compteurs intelligents

212-07-2013  
Dépôt de document

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Robert Dupuis

et unanimement résolu que le rapport des indicateurs de gestion soit accepté pour dépôt.

ADOPTÉ.

213-07-2013  
Nomination  
maire suppléant

Proposé par Marilène Charbonneau  
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que Sylvie St-Louis soit nommée maire suppléant pour la période du 10 juillet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

De plus, en cas d'incapacité du maire, qu'elle soit autorisée à signer tous les chèques et documents municipaux.

De plus, qu'elle soit substitut au maire pour les fins de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

214-07-2013  
RIDL – adoption  
règlement d'emprunt

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, à sa séance du 12 juin 2013, a adopté le règlement numéro 46 décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement # 4;

ATTENDU QUE, pour les fins du présent règlement, la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre est autorisée à emprunter, sur une période de 5 ans, une somme de 667 500 \$;

ATTENDU QUE les dépenses relatives au remboursement des échéances en capital et intérêt de l'emprunt décrété par le règlement numéro 46 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, sont réparties entre les municipalités membres selon le critère défini à l'article 7 de l'entente intermunicipale approuvée le 23 juin 1997;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Robert Depuis et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus accepte le règlement numéro 46 de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre décrétant les coûts de construction de la cellule d'enfouissement technique # 4 au montant 667 500 \$ sur une période de 5 ans.

ADOPTÉ.

215-07-2013  
Écrans pour  
rétroprojecteur

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis

et unanimement résolu que le directeur général/ secrétaire-trésorier soit autorisé à faire l'acquisition de deux écrans pour rétroprojecteur au montant 240 \$ chacune pour les besoins du bureau municipal et du centre des loisirs.

ADOPTÉ.

216-07-2013  
Motion M-441  
Navigation et bateau

ATTENDU QUE le processus actuel qui permet à une municipalité de demander des restrictions sur les plans d'eau auprès de Transport Canada, est long, complexe et coûteux;

ATTENDU QUE les exigences empêchent de régler rapidement les disputes et ouvrent la porte à plusieurs mésententes dans les collectivités et a souvent été dénoncée par des municipalités;

ATTENDU QUE les municipalités sont plus proches des citoyens et donc mieux placées pour proposer des changements concernant la gestion des eaux sur leur territoire;

ATTENDU QU'un processus allégé permettrait de mieux gérer le plan d'eau, de mieux protéger l'environnement, d'améliorer la sécurité publique et d'apaiser plusieurs conflits locaux autour de l'utilisation des lacs et cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par Robert Dupuis et unanimement résolu que la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus appuie la motion M-441 déposée par le député, Marc-André Morin, visant à faciliter la gestion des embarcations sur nos lacs et rivières en procédant à une révision du *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments*.

ADOPTÉ.

#### Congrès FQM

Cet item est reporté à une prochaine séance.

Avis de motion  
Règlement  
dérogrations mineures

#### Avis de motion – Règlement sur les dérogations mineures

Avis de motion est donné par monsieur le maire, Stéphane Roy, qu'il proposera ou qu'il sera proposé lors d'une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du Règlement numéro 09-08-2013 modifiant le règlement numéro 03-05-1988 sur les dérogations mineures dans le but de modifier les délais d'exécution des travaux c'est-à-dire que les travaux devront être exécutés dans les 24 mois suivant la date d'adoption de la résolution et à défaut, la résolution deviendra sans effet pour les travaux non réalisés; modifier également, l'article 4 du règlement 03-05-1988 concernant la façon de présenter une demande de dérogation mineure, l'article 5 fixant le taux pour frais d'étude de la demande à 50 \$ et l'article 11 concernant les frais de publication de l'avis public.

De plus, qu'il y aura dispense de lecture dudit règlement en conformité avec les dispositions du 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 445 du Code municipal, une copie du projet de règlement ayant été remise à chacun des membres du conseil.

ADOPTÉ.

217-07-2013  
Lotissement lot 47  
Rang A McGill

ATTENDU QU'un projet de lotissement, préparé par Guy Létourneau, arpenteur géomètre, sous le numéro 7520 de ses minutes, a été déposé pour étude dans le dossier matricule numéro 6913-09-2060 auprès du service d'urbanisme;

ATTENDU QUE le plan projette la subdivision des lots 47-44, 47-45, 47-46 et 47-47 dans le rang A canton de McGill;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Joanne St-Louis, appuyé par Sylvie St-Louis et unanimement résolu d'accepter le projet de lotissement tel que présenté sur un plan préparé par Guy Létourneau, arpenteur géomètre, sous le numéro 7520 de ses minutes, conditionnellement à ce que le lot projeté numéro 47-44 du rang A canton de McGill ne devienne jamais une rue au sens du règlement de lotissement 09-07-2000, parce qu'il ne respecte pas la marge de 60 mètres d'un cour d'eau tel que stipulé à l'article 4.3 alinéa b.

ADOPTÉ.

218-07-2013  
Entente  
urbanisme  
addenda # 1

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu d'accepter l'addenda numéro 1 de l'entente relative à la réalisation de travaux en matière d'aménagement, d'urbanisme et de géomatique pour la période 2012 à 2014 et d'autoriser le maire, Stéphane Roy et le secrétaire-trésorier/directeur général, Yves Larocque à signer, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, ledit addenda.

ADOPTÉ.

219-07-2013  
CPPB– Surveillance  
des lacs

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a confié à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc le mandat de visiter les lacs durant la période estivale 2013;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marilène Charbonneau, appuyé par Joanne St-Louis et unanimement résolu de verser un montant de 15 000 \$ à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc pour la gestion de surveillance des lacs pour la période estivale 2013.

ADOPTÉ.

220-07-2013  
Remplacement  
Journalier temporaire

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Robert Dupuis

et unanimement résolu que Pierre Roussel soit embauché à titre de journalier temporaire.

De plus, les conditions de travail et salariales sont celles contenues à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉ.

221-07-2013  
Achat – équipement  
et fournitures

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à effectuer les achats suivants :

- Inspection camion-citerne n° 509..... 250 \$ ±
- 2 couteaux niveleuse ..... 200 \$ ±
- 3 flèches pour signaleur ..... 5 820 \$ ±
- 15 poteaux de signalisation ..... 450 \$ ±
- 1 ponceau 4' ..... 1 600 \$ ±

ADOPTÉ.

**222-07-2013 – Soumission pour sable d’hiver**

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et unanimement résolu que des soumissions par invitation soient demandées pour la fourniture de 8000 tonnes de sable tamisé pour la saison hivernale 2013-2014.

ADOPTÉ.

223-07-2013  
Route # 4

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Robert Dupuis  
et unanimement résolu d’autoriser l’achat de ponceaux, représentant un montant de plus ou moins 30 000 \$ pour la réparation de la Route # 4.

De plus, qu’une lettre soit acheminée aux représentants des travailleurs forestiers, à la SEPAQ, au député provincial, Monsieur Sylvain Pagé et au ministère des Ressources naturelles pour qu’une aide financière soit octroyée à la Municipalité pour la réparation de ladite route # 4.

ADOPTÉ.

224-07-2013  
Travaux projetés

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Sylvie St-Louis  
et unanimement résolu que le directeur des travaux publics soit autorisé à effectuer des travaux d’amélioration sur les chemins Saint-Amour et Val-Ombreuse.

Les travaux sur le chemin Saint-Amour sont évalués à 5 450 \$ et les travaux sur le chemin Val-Ombreuse sont évalués à 27 175 \$, tel que démontré sur un document déposé au conseil municipal et intitulé « *Voirie municipale* ».

ADOPTÉ.

225-04-2013  
Soumissions camion  
incendie autopompe

**Soumission camion incendie autopompe**

Il est unanimement résolu d’accepter, pour dépôt, les soumissions publiques pour le camion d’incendie autopompe.

ADOPTÉ.

226-07-2012  
Contrat de travail  
Directrice du service  
des loisirs

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Joanne St-Louis  
et unanimement résolu que le contrat de travail intervenu entre la Directrice du service des loisirs et la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, soit accepté.

De plus, que Monsieur le maire, Stéphane Roy, soit autorisé à signer ledit contrat de travail.

ADOPTÉ.

Activités loisirs

**Activités loisirs**

Monsieur le maire, Stéphane Roy, nous informe sur les activités de loisirs passées, en cours et à venir et dépôt de document.

227-07-2013  
Achat de chaises et  
autres fournitures

Proposé par Sylvie St-Louis  
appuyé par Marilène Charbonneau  
et unanimement résolu que la Directrice du service des loisirs soit autorisée à effectuer les achats suivants :

- Salon du livre – reconnaissance des bénévoles ..... 500 \$
- 50 chaises ..... 2 500 \$
- 2 cafetières/100 tasses ..... 400 \$
- P’tie rue en fête (budget supplémentaire) ..... 3 000 \$ (feu d’artifice)

ADOPTÉ.

228-07-2013  
Offre de service  
projet Biblio

Proposé par Marilène Charbonneau  
appuyé par Joanne St-Louis  
et unanimement résolu que l’offre de service présentée par Jean Demancour, architecte pour le projet de construction de la nouvelle bibliothèque, soit acceptée, étant le plus bas soumissionnaire au coût de 4 000 \$.

ADOPTÉ.

**229-07-2013 - VENTE CAMION REMISÉ**

Proposé par Robert Pelletier  
appuyé par Robert Dupuis

et unanimement résolu que l'offre d'achat présentée par Récupération fers et métaux 2J inc. et datée du 5 juillet 2013 pour les camions mis au rancart soit, un camion Cutaway 1984, numéro de série : 2GBHG31J7E4131609 au montant de 400 \$ et un camion Ford LTC 1981 numéro de série : 1FDXD80U2BVJ31224 au montant de 1 500 \$, soit acceptée.

ADOPTÉ.

230-07-2013  
Page Facebook  
Loisirs

Proposé par Joanne St-Louis  
appuyé par Marilène Charbonneau

et unanimement résolu que la directrice du service des loisirs, soit autorisée à ouvrir une page Facebook pour le compte du service des loisirs de Notre-Dame-du-Laus.

De plus, que tous les moyens nécessaires soient mis en place afin d'assurer un suivi propre et sécuritaire sur la page Facebook.

ADOPTÉ.

231-07-2013  
Levée de la  
séance

Proposé par Stéphane Roy  
appuyé par Joanne St-Louis

et unanimement résolu que la présente séance soit levée. Il est 20 h 45.

ADOPTÉ.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire